

Nîmes, le mardi 27 décembre 2022

**Objet : Licence FFCC 2023  
Gardian Professionnel**

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2023, et donc au renouvellement de votre licence (pour les anciens) ou à votre première adhésion (pour les nouveaux).

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (**verso du bulletin d'adhésion**) et dans les mêmes termes que le modèle joint.
- ✓ Le bulletin d'adhésion
- ✓ Deux photos
- ✓ Pièce d'état civil (Carte d'identité ou passeport)
- ✓ Le règlement de la cotisation
- ✓ Attestation de l'employeur justifiant la qualité de salarié
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées par la FFCC
- ✓ Lettre de renonciation à l'assurance pour l'option de base

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL  
Président FFCC







# BULLETIN D'ADHESION Saison 2023

## Licence Gardians Professionnels

**Bulletin d'adhésion à nous retourner, complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.  
Date limite de dépôt le 31 janvier 2023.**

DETAIL	TARIF
<b>Option prix de Base</b> : Socle de base obligatoire, voir détail au dos - Cotisation Fédérale 75 € - Assurance individuelle obligatoire et Protection juridique 94 €	169,00 €
<b>Option 1</b> (voir détail au dos) - Cotisation Fédérale 75 € - Assurance responsabilité civile, juridique, décès invalidité et incapacité temporaire 232 €	307,00 €
<b>Option 2</b> (voir détail au dos) - Cotisation Fédérale 75 € - Assurance responsabilité civile, juridique, décès invalidité et incapacité temporaire 281,00 €	356,00 €

Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : FFCC – Crédit agricole du Languedoc  
IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835

Je soussigné (Nom-Prénom) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail indispensable : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ N° de portable \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Manade employeur : \_\_\_\_\_

**Je joins à la présente : 2 photos d'identité**

Signature (obligatoire) :

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

**J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle.....** (Précisez le collège)

**Dans ce cas, je donne ma voix à .....** (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarguaise  
485 Rue Aimé Orand  
30000 NIMES  
Tél : 04.66.26.05.35

### Cadre réservé FFCC

Licence n° : **23**/.....

Reçu le : .....

Mode règlement : .....

Date encaissement : .....



**Notice d'information**  
**Gardians Professionnels**  
**Saison 2023**  
*Document non-contractuel*

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2023, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2023 pour se terminer le 31/01/2024.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC et durant toute l'année. Ce régime individuel ne peut se substituer à un quelconque régime obligatoire ou complémentaire agricole (de type AAEXA notamment).

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative, en activité professionnelle, et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). **Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.**

Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou immédiatement avant ou après la course ou durant sa préparation (encardement, tri du matin, transport des bêtes...).

Les garanties dont je dispose sont :

☞ **Option de base :**

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ **Option 1 :**

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité temporaire</b>	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

☞ **Option 2**

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 15 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité temporaire</b>	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans la case : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport** ».

☞ **Déclaration manuscrite :**

**AUTORISATION DE DIFFUSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camargaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

**J'autorise** ou  **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camargaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camargaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (« Règlement RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes - poleadministratif-financier@ffccamarguaise.com

Le responsable du traitement des données personnelles est la FFCC.

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « **je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs** ».

Je suis également informé de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.